

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services
Direction des finances
04.13.31.25.40

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 19 OCTOBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT****OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est l'occasion pour l'Assemblée, sur la base d'un rapport élaboré selon les termes des articles L 3312-1 et D 3312-12 du code général des collectivités territoriales et de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, d'examiner la situation budgétaire du Département et les perspectives financières à court et long terme. Cette étape est la première du cycle budgétaire 2019. Elle précède le vote du budget primitif (BP) 2019 qui, lui, interviendra le 14 décembre prochain.

Le débat sur les orientations budgétaires fait l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante. Par celui-ci, l'Assemblée prend ainsi non seulement acte de la tenue du débat, mais de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Le budget 2019 du Département des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans un contexte national marqué par la volonté de l'Etat de faire porter par les collectivités locales une grande partie de l'effort national de maîtrise des dépenses publiques. L'enjeu de réduction des dépenses, des déficits et de l'endettement se traduit à la fois par une nouvelle forme de mise sous tutelle des dépenses de fonctionnement et de l'endettement des collectivités locales (contrats Etat / collectivités locales) et par d'importants désengagements dans les services publics (emplois aidés, logement, présence territoriale remise en question...). Si les objectifs affichés sont clairs, la stratégie pour les atteindre demeure énigmatique et les territoires pourraient s'avérer n'être qu'une variable d'ajustement pour Bercy.

Le contexte national se caractérise aussi par des projets de réformes de la fiscalité locale et des modalités de péréquation horizontale dont on ignore quelles peuvent en être les conséquences précises pour le Département. Le scénario de transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la sphère communale, en remplacement partiel de la taxe d'habitation (TH), est susceptible de priver le Département d'une certaine dynamique et de le rendre encore plus dépendant des dotations de l'Etat ou d'un ersatz de fiscalité.

Enfin, plus localement, le projet de fusion Département – Métropole qui régulièrement laisse entrevoir toute sa complexité, ne permet pas d'envisager avec sérénité le fonctionnement des différentes politiques publiques du territoire tant qu'il n'aura pas été éclairci. Le récent changement de gouvernance devrait permettre de faire progresser le débat et rendre les actions plus cohérentes.

Pour sa part, malgré les incertitudes et les risques générés par la politique du Gouvernement, le Département entend poursuivre ses actions, dans la logique de ses engagements de 2015 confortés par les « Etats généraux de Provence » :

- développer les politiques publiques porteuses d'avenir (éducation, jeunesse, culture, sport, numérique, environnement...);
- soutenir les populations les plus fragiles (allocataires du RSA, personnes du bel âge, personnes handicapées, personnes mal logées...);
- maintenir un haut niveau de service et d'investissement, en particulier en soutenant les communes et la Métropole Aix – Marseille.

Ces ambitions s'accompagnent toujours d'une rationalisation des moyens alloués et d'un examen annuel précis des différentes politiques publiques. Les garde-fous financiers (ratio d'épargne, maîtrise de la dette, encours d'autorisations de programme) mis en place, même si divers ajustements se sont avérés nécessaires, souvent pour des motifs de désengagement étatique, permettent de garantir l'action dans la durée et la soutenabilité.

A – La situation des ressources

En fonctionnement, les recettes à venir sont évaluées à 2.320 M€ pour le BP 2019 (hors provisions). Elles seraient ainsi en croissance de près de 2%, soit environ 45 M€. Le poste fiscalité indirecte reste le plus porteur.

Les impôts directs sont estimés à près de 620 M€ (+8 M€), en progression d'environ 1,7% après prise en compte des notifications définitives de 2018. Le taux de la TFPB est maintenu à 15,05%, mais la dynamique naturelle des bases devrait permettre un supplément de l'ordre de 10 M€ pour un produit global de près de 390 M€. Les autres composantes du poste sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), évaluée à plus de 220 M€ (+1,5% / +3 M€) (dont reversement Région), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8 M€ / +1%).

La fiscalité indirecte, avec un peu moins de 1.050 M€, devrait croître de près de 40 M€ (+3,7%). Les ¾ de la hausse du poste sont dus aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (425 M€ / +8%). Malgré tout, cette évaluation reste prudente, les tendances 2018 étant supérieures avec une perspective d'exécution oscillant entre 430 M€ et 440 M€. La dynamique des autres recettes indirectes (TICPE, TSCA, TCFE, taxe d'aménagement, taxe additionnelle de séjour) pourrait contribuer pour près de 7 M€ à la hausse des produits départementaux 2019.

Concernant les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ceux-ci sont estimés à un peu plus de 550 M€, en stagnation après prise en considération des notifications 2018. Les participations de l'Etat, de l'ordre de 460 M€ (-0,2%), ont été à ce stade de la préparation budgétaire simplement reconduites à leur niveau de 2018 ou évaluées selon les critères classiques historiques. Côté CNSA, le budget est évalué à près de 94 M€ (+0,3%).

Les autres recettes de fonctionnement ont été calculées à ce stade pour un volume de près de 110 M€, dont plus de 80% au titre de la solidarité (participation des usagers dans les domaines des personnes du bel âge...). Certains retraits méritent d'être soulignés : produits des contentieux dont le caractère exceptionnel ne permet pas des évaluations simples ; dividendes (2 M€ en 2018 contre 4,8 M€ en 2017), avec des produits en net retrait du côté de la Compagnie nationale du Rhône ou de l'aéroport Marseille – Provence.

Recettes de fonctionnement - structure					
Libellés	BP 2018	Structure	BP 2019	Structure	Var. BP/BP
Fiscalité indirecte	1 008	44,2%	1 045	44,9%	3,7%
Fiscalité directe	611	26,8%	618	26,6%	1,2%
Dotations et participations	549	24,1%	552	23,8%	0,6%
Autres recettes	113	5,0%	109	4,7%	-3,2%
Total	2 280	100,0%	2 325	100,0%	1,9%
en millions d'euros					

Dans le domaine de l'investissement, les ressources, estimées à un peu moins de 50 M€, devraient connaître un retrait de près de 20 M€ en 2019. En effet, d'abord le programme de cessions 2019 sera moins conséquent que celui de 2018 (10 M€ contre 18 M€). Ensuite, le retrait de l'Etat du plan national numérique conduit à une baisse de recettes de l'ordre de 7 M€. Enfin, le FCTVA devrait représenter moins de 20 M€, soit environ -6 M€ de BP à BP. Précisons toutefois que sur ce dernier point, l'évaluation 2018 a été corrigée à la baisse en cours d'exercice. L'écart réel est donc moindre.

Recettes d'investissement hors dette - structure					
Libellés	BP 2018	Structure	BP 2019	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	25	38,2%	19	41,0%	-22,8%
DDEC	8	12,1%	8	16,8%	0,0%
DGE	1	1,1%	1	1,6%	0,0%
Subventions reçues	12	18,0%	7	15,5%	-38,1%
Cessions	18	28,0%	10	21,3%	-45,3%
Autres recettes	2	2,4%	2	3,8%	13,3%
Total	65	100,0%	47	100,0%	-28,0%
en millions d'euros					

B – La situation des dépenses

En 2019, les dépenses de fonctionnement, estimées à plus de 2.140 M€ devraient connaître une croissance proche de 3,8% (+80 M€), toutes charges incluses (dont les diverses contributions aux fonds de péréquation et au contrat Etat / collectivités locales).

Les politiques publiques seules, avec l'accentuation initiée par la majorité départementale, mais aussi surtout en raison du poids des décisions de l'Etat et de la situation sociale, génèreraient une croissance budgétaire de l'ordre de 3,3%.

Dans le domaine de la solidarité (besoins estimés à près de +40 M€), les dépenses d'insertion n'ont pu être contenues en 2018. Les allocations sont désormais évaluées à près de 467 M€ contre 452 M€ lors de la préparation du BP 2018 (+15 M€). Cette charge se répercuterait sur l'exercice 2019. Concernant les personnes du bel âge, les postes liés à l'APA hébergement et à domicile devraient varier respectivement de +2% et +8%. De même, la dynamique des dépenses de PCH est annoncée à hauteur de plus de 7%. Enfin, le secteur de l'enfance est toujours fortement contraint par les problématiques d'hébergement (dont celui des mineurs non accompagnés).

Au sein des autres politiques, le Département s'engage de manière ambitieuse et volontariste en matière d'éducation (près de 7 M€), de jeunesse (de l'ordre de 6 M€), d'environnement / sécurité (plus de 3 M€) ou de culture.

Concernant les moyens généraux de la collectivité, ceux-ci sont estimés à près de 413 M€, soit +2,4% (+10 M€). Les dépenses de personnel seraient de près de 350 M€ et représenteraient environ 85% de la hausse. En effet, il s'agit notamment pour le Département de prendre en charge les emplois aidés sacrifiés par le Gouvernement et de financer la continuation des parcours professionnels des agents (PPCR).

Les prévisions budgétaires en matière de charges de personnel pour 2019 prennent en compte les dépenses nécessaires à la gestion de près de 7.000 agents, celles relatives aux élus départementaux ainsi que la participation aux emplois aidés. Pour information, les agents du Département soumis au règlement général ARTT travailleront en moyenne 218,5 jours sur l'année à venir.

Sur ces dépenses de personnel, 95% concernent les rémunérations dont 57% pour les salaires, 28% pour les charges patronales et 15% pour les primes. Elaboré dans un souci permanent de maîtrise de la masse salariale, le budget 2019 en hausse d'environ 9 M€ enregistre une progression de l'ordre de 2,5%, conséquence principale du désengagement de l'Etat au titre du financement des contrats aidés dans les collèges.

Pour faire face à cette situation préjudiciable au bon fonctionnement des collèges dès la rentrée scolaire 2018/2019, le Département a décidé la création de 300 postes permanents. La dépense est évaluée à près de 6 M€ en année pleine.

Par ailleurs, les dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes seront reconduits avec un objectif de 150 nouveaux services civiques et de 40 apprentis accueillis dans les services départementaux.

S'agissant de nos aînés, les nouvelles ouvertures de « Maisons du Bel Age » tout au long de l'année 2019 ainsi que le recrutement d'une soixantaine d'agents pour les animer participeront à l'amélioration sensible de leur qualité de vie.

Concernant les agents départementaux, il est à noter que le budget 2019 permet de prendre en compte l'effet mécanique vieillesse/technicité lié aux avancements d'échelon, de grade et de promotions internes. Il intègre également la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, dont la mise en œuvre réglementaire a été reportée d'un an. Il accompagne enfin les évolutions liées à l'allongement des carrières, au vieillissement de la pyramide des âges et à la gestion des inaptitudes professionnelles grâce notamment à la formation des personnels, au management des équipes et à l'organisation du travail.

Enfin, le budget alloué au hors politiques est estimé à près de 140 M€, soit près de 15% de hausse (+18 M€). Outre les dépenses habituelles (versements aux fonds de péréquation, dotations aux provisions, dotations de transferts de compétences, intérêts de la dette, dépenses imprévues), une provision de 15 M€ a été évaluée au titre du prélèvement attendu sur contrat Etat / collectivités locales. Ce dispositif nouveau explique la quasi-totalité de la croissance.

Concernant les récents transferts de compétences opérés par les lois NOTRe et MAPTAM, les données financières, hors éléments transitoires, sont retracées ci-dessous.

Transferts de compétences - Synthèse				
Libellés	2017	2018	2019	Observations
Région Provence Alpes Côte d'Azur				
Prélèvement de CVAE	122 645 508	122 645 508	122 645 508	au profit du CD13
Transports	7 258 761	27 030 734	27 030 734	à charge du CD13 (révisé en 2018)
<i>Situation nette de CVAE</i>	<i>115 386 747</i>	<i>95 614 774</i>	<i>95 614 774</i>	<i>au profit du CD13</i>
Déchets	293 267	293 267	293 267	à charge du CD13
Situation nette totale Région	115 093 481	95 321 508	95 321 508	au profit du CD13
Métropole Aix - Marseille - Provence				
Transports	46 135 917	31 839 463	31 839 463	à charge du CD13 (révisé en 2018)
Voirie	1 031 341	1 031 341	1 031 341	à charge du CD13 (à réviser en 2020)
FSL	6 089 114	6 089 114	6 089 114	à charge du CD13
FAJ	1 157 135	1 157 135	1 157 135	à charge du CD13
CSD Fontainieu	1 034 946	1 034 946	1 034 946	à charge du CD13
Situation nette Métropole	55 448 453	41 151 999	41 151 999	à charge du CD13
Dépenses nettes	63 000 481	68 476 000	68 476 000	

Dépenses de fonctionnement - structure						
Libellés	BP 2018	Structure	BP 2019	Structure	Var. BP/BP	
Solidarité	1 302	63,0%	1 344	62,7%	42	3,2%
Education, construction, environnement et sécurité	134	6,5%	144	6,7%	10	7,7%
Vie locale et culture	68	3,3%	72	3,4%	4	5,9%
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	38	1,8%	33	1,6%	- 5	-12,5%
Sous-total 1 : politiques	1 542	74,6%	1 594	74,3%	52	3,3%
Moyens généraux	404	19,5%	413	19,3%	9	2,4%
Sous-total 2 : politiques et moyens	1 946	94,2%	2 007	93,6%	61	3,1%
Hors politiques	120	5,8%	138	6,4%	18	14,9%
Total général	2 066	100,0%	2 145	100,0%	79	3,8%
en millions d'euros						

En investissement, compte tenu des attentes du territoire et des perspectives de mise en cohérence de l'action publique avec la Métropole, le Département souhaite intensifier ses efforts. Par ailleurs, certains programmes qui n'ont pu aboutir en 2018 viendront à échéance courant 2019.

Dès lors, le budget prévisionnel d'investissement hors dette devrait être supérieur à 650 M€ en 2019. Particulièrement, l'accent est mis sur les projets de mobilité et les collèges qui à eux seuls entraînent une croissance de la dépense de près de 110 M€.

Le budget de l'aide aux communes devrait être de 140 M€. Le secteur du logement mobilisera plus de 20 M€ (aides à 13 Habitat et aux autres bailleurs sociaux notamment) et la culture représenterait près de 5 M€ (soutien de la fondation Vasarely, musées départementaux...).

Au titre de l'aménagement du territoire, le Département devrait mobiliser près de 240 M€ de budget en 2019. Notamment, les plans liés à la mobilité, en grande partie en lien avec la Métropole Aix – Marseille – Provence, devraient représenter près de 120 M€. Un nouveau budget de l'ordre de 100 M€ sera mis en œuvre pour les infrastructures routières (modernisation, renforcement des chaussées, pistes cyclables...).

Le budget d'investissement des collèges (près de 120 M€) devrait connaître un accroissement de plus de 30 M€ dans la droite ligne des engagements pris dans le plan Charlemagne (informatisation, sécurisation, construction – rénovation – maintenance...).

Les politiques de l'environnement (domaines départementaux, risques environnementaux...) mobiliseraient un budget de plus de 20 M€. Avec notamment près de 12 M€ de soutien à l'investissement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Dans le domaine de la solidarité, les interventions en matière de santé publique (aide aux établissements hospitaliers...) devraient peser pour près de 12 M€. Environ 4 M€ seront consacrés au secteur des personnes du bel âge et personnes handicapées (soutien à l'ouverture de places).

Enfin, en matière de moyens généraux, les besoins avoisinent les 100 M€, dont plus de 20 M€ pour l'informatique, près de 30 M€ d'interventions sur les bâtiments départementaux hors collèges (muséon arlaten, archives, MDAA...) et un budget de plus de 25 M€ pour les acquisitions (maisons du bel âge...).

Le volume des AP à ouvrir est quant à lui évalué à environ 550 M€ pour 2019, avec une prépondérance des secteurs suivants : aide aux communes (près de 130 M€, dont 25 M€ de partenariat avec la Ville de Marseille), routes et mobilité (de l'ordre de 130 M€), patrimoine,

éducation et construction (environ 120 M€), nouveau plan de soutien à la Métropole (300 M€ en 3 ans), logement (pour près de 20 M€). Il doit permettre le respect des objectifs fixés par les différents plans d'action de la majorité départementale (sécurisation des collèges, plan numérique, ouverture de maisons du bel âge, plan mobilité, renforcement des chaussées dégradées...) et le développement plus rapide de l'attractivité du territoire via la Métropole Aix – Marseille – Provence. Il convient de préciser que les aspects relatifs au partenariat Département – Métropole seront affinés en cours d'année.

Dépenses d'investissement - structure									
Libellés	Crédits					AP			
	BP 2018	Struc.	BP 2019	Struc.	Var. BP/BP	BP 2018	BP 2019	Var. BP/BP	
Solidarité	15	2,5%	15	2,1%	- 0	-2,5%	4	5	1
Education, construction, environnement et sécurité	104	17,5%	137	19,3%	33	32,2%	16	72	56
Vie locale et culture	177	29,9%	178	25,0%	0	0,2%	118	251	132
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	161	27,2%	238	33,5%	77	47,5%	130	135	5
Sous-total 1 : politiques	457	77,2%	568	79,9%	110	24,1%	267	462	195
Moyens généraux	84	14,1%	89	12,5%	5	6,5%	60	79	19
Sous-total 2 : politiques et moyens	541	91,3%	657	92,5%	115	21,3%	327	541	213
Hors politiques	51	8,7%	53	7,5%	2	3,9%	-	-	-
Total général	592	100,0%	710	100,0%	117	19,8%	327	541	213
en millions d'euros									

C – La trajectoire financière pluriannuelle

Avant d'évoquer la dynamique pluriannuelle du budget départemental, il est nécessaire de faire le point sur le contrat Etat / collectivités locales que le Département a refusé de signer lors de sa dernière séance publique.

- Les contrats Etat / collectivité locales

La loi n°2018-32 visée en introduction, dans ses articles 13 et 29, définit le dispositif de participation des collectivités territoriales à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses de la Nation.

Le département des Bouches-du-Rhône, comme 322 autres collectivités locales, est éligible d'office au dispositif. Ce dernier instaure la signature au niveau local de contrats « Etat / collectivités territoriales », d'une durée de 3 ans, articulés autour de deux thématiques principales :

- le plafonnement des dépenses de fonctionnement autour d'un coefficient pivot de 1,012 l'an sur la période 2018 – 2020, celui-ci pouvant osciller entre 1,0075 et 1,0165 ;
- la maîtrise du besoin annuel de financement pour la même période.

Après examen des critères fixés par les textes, le taux de croissance applicable au Département est ressorti à 1,2%. Le montant des dépenses de référence (base 2017)¹, s'élève à 1.960.170.637 €. Les dépenses éligibles ne devront donc pas évoluer au-delà de ces données de référence entre 2018 et 2020 :

¹ Les dépenses de fonctionnement de référence correspondent aux débits nets des comptes de classe 6 en mouvements réels diminués des dotations aux provisions ; sont donc neutralisées les atténuations de produits (chapitre 014) (essentiellement les reversements de péréquation), les atténuations de charges (chapitre 013) viennent en diminution des dépenses, les provisions (chapitre 68) sont retirées ainsi que tous les mouvements d'ordre.

Libellés	2017	2018	2019	2020
Dépenses éligibles	1.960.171	1.983.693	2.007.497	2.031.587

milliers d'euros

En cas de dépassement, après discussions préalables, l'Etat est susceptible de ponctionner l'année suivante 100% de celui-ci en l'absence de contractualisation.

Ce dispositif a suscité de vifs échanges entre les associations représentant les différentes collectivités et le Gouvernement. Comme prévu par la loi, le Département s'est ainsi engagé dans des échanges avec l'Etat en posant des conditions claires quant au périmètre des dépenses à considérer, afin de préserver du mieux possible les intérêts de la collectivité. Outre les exceptions prévues par les textes, le Département a fait valoir le caractère spécifique de certaines dépenses comme celles relevant de la sécurité, celles imposées par le désengagement de l'Etat ou une obligation légale. De manière plus précise, le Département a également souhaité que la neutralisation des allocations individuelles de solidarité (AIS) organisée par les textes dès lors que leur évolution annuelle dépasse 2%, intervienne dès le plafond de 1,2% et que le calcul soit fait allocation par allocation, et non globalement.

Plus généralement, le Département a fait valoir son engagement précurseur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces efforts se sont révélés payants puisqu'en 2017, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,8%, après 0,7% en 2016. Ils concernent aussi bien le fonctionnement de l'administration grâce aux mesures de gestion entreprises, que les politiques publiques elles-mêmes qui ont été rationalisées.

Enfin, concernant l'évolution du besoin de financement, la collectivité a rappelé les principes qui guident sa stratégie de financement (maintien de l'épargne brute, comparaison des ratios de solvabilité et d'endettement par habitant avec les moyennes nationales, limitation annuelle des emprunts nouveaux), mais aussi la priorité accordée à l'investissement. Tout en maîtrisant le volume des autorisations de programme (AP), l'Institution entend poursuivre un rythme soutenu d'investissement dans les projets confortant l'attractivité du territoire et valorisant son identité et sa qualité de vie.

Malgré une série de réunions au niveau national et au niveau local, les représentants de l'Etat n'ont pas souhaité entendre les départements. Pour les Bouches-du-Rhône, peu de dérogations ont été acceptées :

- la neutralisation des charges des MNA, acquise au niveau national ;
- le cas particulier du financement du Bataillon des marins-pompiers de Marseille mis à la charge du Département de par la loi et dont la croissance minimale est fixée par avance ;
- l'examen au cas par cas des dépenses d'admission en non-valeur.

Une signature signifiait donc la fin du projet de développement de la carte jeune, de l'amélioration de l'avenir de nos collégiens à travers le « plan Charlemagne », du « plan Handi-Provence ». Bref, c'était la fin de tous les projets issus des « Etats généraux de Provence ».

Comme la grande majorité des départements et des régions, le Département des Bouches-du-Rhône a refusé de signer un document qui n'a de contrat que le nom. Malgré tout, face au risque de sanction, le Département va devoir faire son maximum pour réduire la facture que lui présentera l'Etat dès 2019 sous peine de mettre à mal ses interventions. Mais il le fera en toute liberté, en définissant ou redéfinissant lui-même ses priorités et sans renier les engagements pris en 2015.

Au titre de l'exercice 2018, le dépassement du 1,2% devrait conduire à une ponction des ressources du Département en 2019 de l'ordre de 15 M€ après prise en compte de tous les abattements

identifiés. Concernant le budget 2019, le droit à dépenser fixé par arrêté préfectoral est limité à 2.007,5 M€. Il convient de préciser que le prélèvement est plafonné de par la loi à 2% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

Pour conclure cette partie, citons quelques extraits du dernier rapport de la Cour des comptes (Les finances publiques locales - septembre 2018) :

- sur l'objectif de 1,2% (p.91) : « Il paraît néanmoins ambitieux si l'on tient compte de l'inflation qui connaît une reprise depuis 2017. Pour l'atteindre, les dépenses de fonctionnement devront baisser à partir de 2020 en termes réels (déduction faite de la hausse des prix). » ;
- sur les critères de modulation (p.97) : « (...) la DGCL a précisé à la Cour que 103 collectivités n'étaient éligibles à aucun des critères de modulation. L'objectif national de 1,2% leur est appliqué d'office. Parmi elles, les départements sont surreprésentés, les deux tiers étant exclus de la modulation. » ;
- sur la particularité des départements (p.101) : « Par conséquent, les départements connaissant une progression de leurs dépenses sociales supérieure à 1,2 % (après écrêtement à 2 % de la croissance des AIS) devront donc l'équilibrer en obtenant une évolution de leurs autres dépenses de fonctionnement (collèges, routes, aides aux communes, etc.) très sensiblement inférieure au taux de 1,2%. De fait, la contrainte de gestion imposée aux départements par la contractualisation paraît plus forte que pour les autres catégories de collectivités ».

- **La trajectoire 2018 – 2021**

Le Département considère que le maintien d'une épargne de l'ordre de 230 M€ au compte administratif doit lui permettre d'autofinancer une part significative de ses investissements. La trajectoire 2018 – 2021 est donc notamment construite autour de cet élément. La moyenne 2015 – 2018 des comptes administratifs avoisine les 300 M€, avec une perspective de 270 M€ d'épargne brute en 2018. Cela permet d'envisager avec sérénité l'exécution des missions du Département sur les années à venir.

En matière d'investissement, le Département entend toujours jouer un rôle moteur sur le territoire. C'est pourquoi une cible d'ouverture d'autorisations de programme (AP) de l'ordre de 550 M€ en moyenne est programmée sur la période à venir. Ces AP seront assorties des crédits de paiement nécessaires. Le volume annuel d'investissement sera de l'ordre de 500 M€ en y intégrant les opérations hors AP. Sur ces bases, le stock des AP restant à financer à l'horizon 2021 serait de près de 2,1 milliards d'euros, soit un peu plus de 4 années d'activité.

L'endettement devrait s'accroître avec des perspectives de mobilisation annuelle moyenne de 250 M€, portant la solvabilité du Département au-dessus de 6 ans d'épargne brute. Pour mémoire, le ratio de référence à ne pas dépasser pour un département énoncé dans la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 est désormais de 10 ans, laissant une grande marge de manœuvre au Département des Bouches-du-Rhône.

Conclusion

Arrivée en 2015, la nouvelle majorité départementale s'est aussitôt attelée à l'immense tâche qui se présentait à elle. Nous sommes à présent aux deux tiers du mandat qui nous a été confié par les électeurs et chacun a pu se rendre compte lors du bilan des 3 ans combien de chemin a été parcouru depuis par cette équipe solidaire, au bénéfice de nos concitoyens.

Cette année encore et jusqu'au terme du mandat, le Département entend s'investir dans le développement des politiques porteuses d'avenir, continuer à soutenir les populations les plus fragiles et assurer un haut niveau d'investissement.

La réunion des deux exécutifs « Département – Métropole » devrait encore plus marquer en 2019 et au-delà notre engagement commun en faveur de ce territoire qui nous est si cher.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL